académie Besançon

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Collège Xavier Bichat

Bruno SÉGARD
Principal

Dossier suivi par :
Aline DUVOT

Secrétariat

Tél.: 03.84.48.00.41

Fax : 03.84.48.03.11

Courriel :
ce.0390783p@ac-besancon.fr

Collège Xavier Bichat
1 rue du Collège
BP 10
39240 ARINTHOD

Arinthod, le 10 septembre 2018

Le principal

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous différentes informations relatives aux **bourses nationales de collège**.

La campagne de bourse pour 2018/2019 se déroulera du 3 septembre 2018 au 18 octobre 2018 inclus. Les dates sont impératives, aucune demande ne pourra être déposée au-delà du 18 octobre.

Comme l'année précédente, la demande de bourse de collège **par Internet** est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services. Vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public,
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives,
- en fin de la saisie, un simulateur vous permet de connaître une estimation du montant de la bourse.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités s'offrent à vous :

- se connecter avec **France Connect** : le bouton permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale à l'aide de votre compte sur le site d'autres services publics (Impots.gouv.fr, Ameli.fr ou idn.laposte.fr),
- se connecter à votre compte Éducation nationale (ATEN) avec les identifiants fournis par le collège.

Afin de simplifier les démarches, il est préférable d'utiliser le bouton **France Connect.**

En cas de difficultés pour vous connecter, vous pouvez consulter les tutoriels d'aide disponibles sur le site de l'établissement. Un ordinateur est également à votre disposition dans l'établissement. D'autre part, Mme DUVOT au secrétariat se tient à votre disposition pour vous aider à faire votre demande.

En cas d'impossibilité d'accès au dossier en ligne vous pourrez formuler votre demande sur dossier papier à demander au secrétariat du collège.

Les bourses sont attribuées pour une année scolaire. Elles se déclinent en trois échelons, en fonction des ressources du ou des responsables légaux et financiers de l'élève, et du nombre d'enfants à charge.

Les ressources et le nombre d'enfants à charge sont justifiés par l'avis d'impôt sur le revenu. Pour l'année scolaire 2018/2019, c'est le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de l'année 2016 qui sera retenu. Un simulateur est à votre disposition sur le site de l'établissement.

Quelle que soit votre décision quant à une éventuelle demande de bourse, je vous remercie de bien vouloir retourner dans les meilleurs délais au service vie scolaire le coupon ci-dessous dûment complété, celui-ci attestant de la réception des présents documents.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Bruno SÉGARD, principal

✂--- **Coupon à remettre au service vie scolaire avant le 21/09** ----------

Je soussigné(e), ……, responsable légal(e) de l'élève …… scolarisé(e) en ……, atteste avoir reçu les différents documents relatifs à la bourse nationale.

A…….. , le ……../09/2018

Signature :